

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune du ROURET (06650), 49 Chemin des Combes

UNE PROPRIÉTÉ

figurant au cadastre section AW numéro 36 et section AW numéro 39

ADJUDICATION JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE Palais de Justice, Cité judiciaire, 37 avenue Pierre Sémard (06130).

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRASSE est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Sur la commune du ROURET (06650), 49 Chemin des Combes :

UNE PROPRIÉTÉ comprenant :

• Une maison de 6 pièces composée de : Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, cuisine, séjour avec cheminée, chambre, baignoire, WC, placards, dressing, terrasse ouvrant sur un jardin - Au 1^{er} étage : deux chambres avec placards dont une ouvrant sur terrasse, salle de bains.

Dans le jardin en contre-bas de la maison principale : • Une maisonnette avec toit faisant office de terrasse bordée de balustres, composée d'une grande pièce ouverte, salle de bain, WC

Dans le jardin face à la maison principale : un garage ouvert

Dans le jardin en contre-bas de la maison principale : une piscine

[Etant précisé que ces trois constructions ne figurent pas dans l'acte de propriété] Le tout anciennement cadastré section C 1541 pour 6ha 17a 30ca et C 1696 pour 3ca.

Lesdites parcelles provenant de la division de la parcelle C 806 en C 1540 et C 1541 et échange de C 1540 avec C 1696 selon acte publié le 17 octobre 1983 vol 2946 n° 4.

Et actuellement cadastré section AW numéro 36 pour une contenance de 6ha 23a 81ca et section AW numéro 39 pour une contenance de 3a 1ca [PV de remaniement publié le 17/09/2018 volume 2018 P n° 3620].

Description - occupation : Les biens sont libres de toute occupation.

Superficies : • S'agissant de la maison principale : la superficie privative totale du lot est de 147,85 m² tel que cela ressort du certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 20 avril 2023 • S'agissant de la maisonnette (dans le jardin en contre-bas de la maison principale) : la superficie privative totale du lot est de 59,47 m² tel que cela ressort du certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 20 avril 2023.

Nom et qualité des parties : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes (Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de :

> Monsieur Marcel Marius PINET, né le 27 novembre 1931 à LYON (69002), époux de Madame Nelly CHARTON, de nationalité française, demeurant 49 Chemin des Combes (06650) LE ROURET décédé le 18 juin 2016 à BAR SUR LOUP (Alpes-Maritimes), à ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE le 6 novembre 2017.

> Madame Nelly CHARTON veuve PINET née le 23 mars 1932 à CORPEAU (21) domiciliée EHPAD St Vincent De Paul, 4 Allée des Oiseaux, 21200 VIGNOLES, et anciennement domiciliée à LE ROURET (Alpes-Maritimes), 49 Chemin des Combes, décédée à VIGNOLES le 6 décembre 2020, à ces fonctions nommé par

Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 4 novembre 2021.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 7 mars 2023 autorisant la vente aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de GRASSE, par le ministère de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, représentée par Maître Franck GAMBINI, avocat au Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130), des droits et biens immobiliers ci-après désignés.

Mise à prix : SIX CENT MILLE EUROS

600.000 €

Paiement du prix : Par dérogation aux clauses et conditions générales de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque française, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts. La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10 % du montant de la mise à prix sans qu'elle puisse être inférieure à 3.000 €, outre les frais et émoluments de vente.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Franck GAMBINI, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 26 juin 2023 (RG : 23/00077). Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats mentionné en tête.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

VISITES : Mercredi 6 septembre 2023 de 10h à 11h - Lundi 11 septembre 2023 de 10h à 11h
[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE - tel : 04.93.88.20.02]